



Enquête de 2023 :

Hypothèses économiques
aux fins de la
comptabilisation des
prestations de retraite et
autres avantages sociaux
postérieurs à l'emploi.

Décembre 2023

Table des matières

Faits saillants des résultats de notre enquête annuelle	1
Taux d'actualisation – Régimes de retraite	2
Taux d'actualisation – Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite.....	5
Taux de la hausse de la rémunération	7
Situation financière des régimes de retraite et hypothèses économiques.....	10
Tendance du coût des soins médicaux	12
Informations supplémentaires – IAS 19	18
Complément d'information.....	19
Annexe – Choix du taux d'actualisation.....	19



Faits saillants des résultats de notre enquête annuelle.

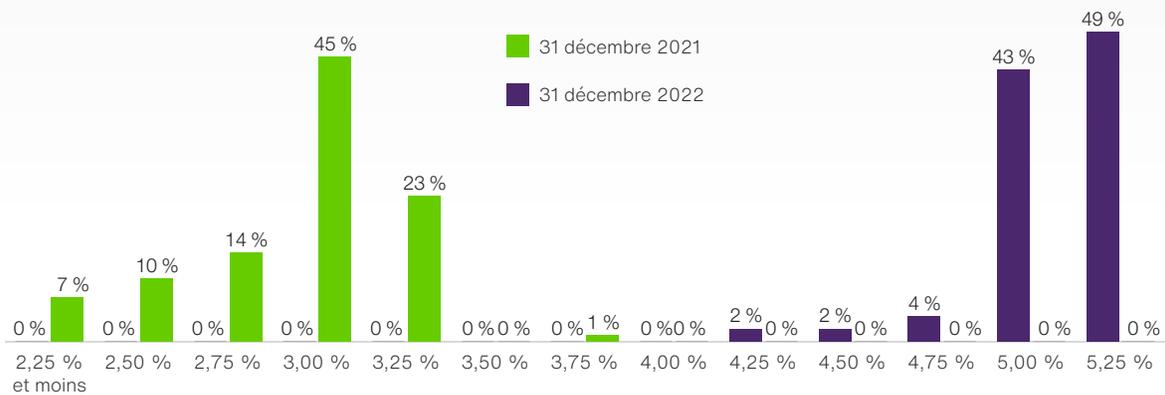
TELUS Santé est heureuse de présenter une enquête portant sur les hypothèses économiques utilisées par 79 sociétés canadiennes cotées en bourse relativement au coût de leurs régimes de retraite à prestations déterminées selon la norme IAS 19 (64) et les US GAAP (15). Les renseignements sont tirés des états financiers audités les plus récents, soit en date du 31 décembre 2022. Cette enquête en est à sa 23e édition.

Cette enquête vise à fournir de l'information relativement aux hypothèses utilisées par une multitude d'entreprises en fonction des conditions économiques au 31 décembre 2022. Il faut cependant considérer la forte hausse des taux de rendement obligataire depuis la fin de 2022. Cette hausse pourrait être liée à de nombreux facteurs, dont l'inflation, et pourrait avoir des impacts sur d'autres hypothèses que le taux d'actualisation, notamment le taux d'augmentation des salaires et l'évolution des coûts des soins médicaux. De plus, l'impact à long terme de la pandémie de COVID-19 sur plusieurs éléments, notamment sur la mortalité, est encore incertain à ce stade. Par conséquent, les utilisateurs doivent faire preuve de prudence dans l'interprétation et l'utilisation de ces résultats. Alors que les discussions budgétaires commencent pour 2024, vos conseillers chez TELUS Santé seront heureux de discuter de l'impact de l'évolution des marchés depuis la fin de l'année 2022 sur les régimes d'avantages sociaux pour les employés.

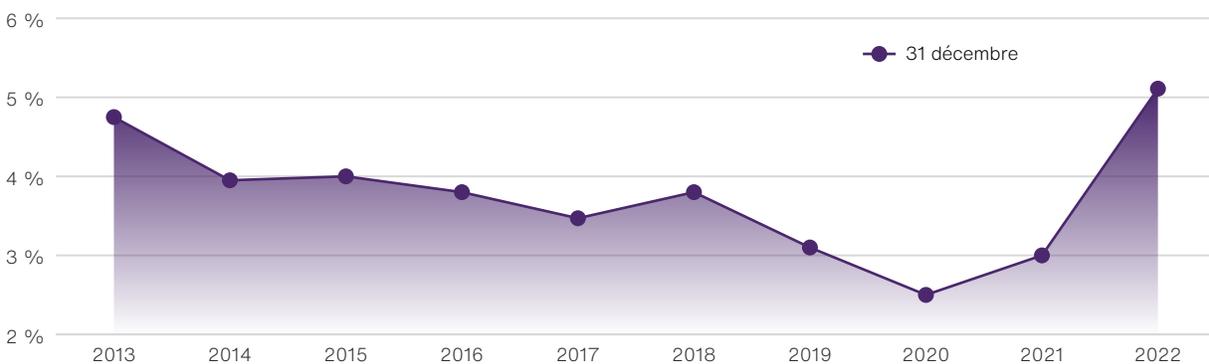
Taux d'actualisation – Régimes de retraite.

Les taux d'actualisation au 31 décembre 2022 ont augmenté considérablement comparativement aux taux de l'année précédente. Le taux d'actualisation médian au 31 décembre 2022 était de 5,11 %, par rapport à 3,00 % l'année précédente. Toutes les entreprises sondées ont augmenté leur taux d'actualisation en 2022. Les graphiques suivants dressent un bilan des taux d'actualisation utilisés dans l'évaluation des régimes de retraite à prestations déterminées au 31 décembre 2022 (arrondis aux 25 pdb le plus près), ainsi que l'évolution historique du taux d'actualisation médian depuis les dix dernières années, selon nos enquêtes précédentes.

Graphique 1 | Taux d'actualisation / Régimes de retraite.



Graphique 2 | Évolution historique du taux d'actualisation médian.





L'écart entre les taux d'actualisation a diminué depuis l'année dernière, la courbe de rendement s'étant aplatie en 2022. Près de 92 % des entreprises ont utilisé un taux d'actualisation se situant entre 5,00 % et 5,25 % (un écart de 0,25 %), tandis que 82 % des entreprises avaient utilisé un taux se situant entre 2,75 % et 3,25 % (un écart de 0,50 %) à la fin de l'année précédente. La variation des taux d'actualisation au cours de l'année est cohérente avec les taux de rendement des obligations de la Banque du Canada (BdC). Les taux moyens de la BdC pour les maturités de plus de 10 ans (V39062) sont passés de 1,66 % à la fin de 2021 à 3,31 % à la fin de 2022.

Comme l'indiquent les normes comptables, le taux d'actualisation doit refléter le calendrier estimé de versement des prestations. Dans la pratique, les entreprises appliquent souvent un seul taux d'actualisation moyen pondéré qui reflète le calendrier estimé et le montant des versements de prestations (les normes US GAAP autorisent également l'utilisation de taux d'actualisation reflétant le prix actuel des contrats de rente pouvant être utilisés comme solution alternative pour régler les obligations de manière efficace). Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé par une entreprise varie en fonction de la durée du régime de retraite. Certaines entreprises participant à l'enquête n'ont pas indiqué la durée dans leurs états financiers.

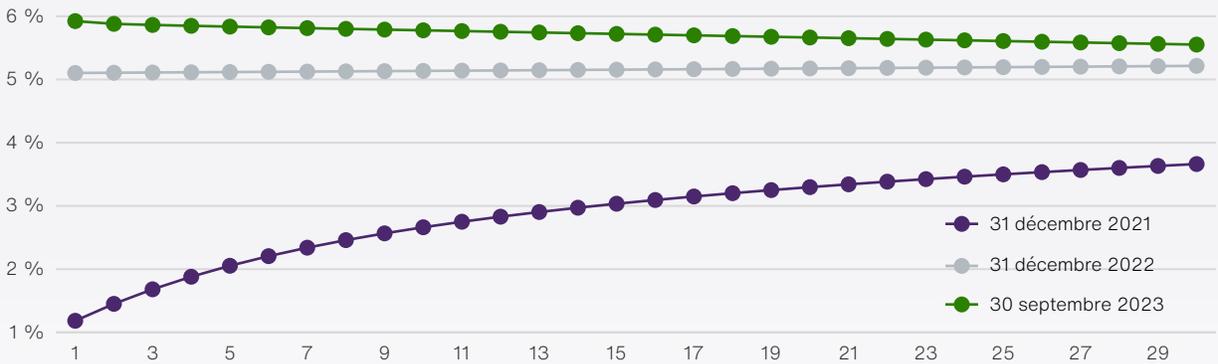
Au fil du temps, les rendements à long terme sur les obligations de sociétés de qualité supérieure peuvent fluctuer considérablement. Le taux d'actualisation devrait varier de façon similaire. Le graphique 3 compare les courbes des taux au comptant au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2022 et plus récemment au 30 septembre 2023. Ces courbes des taux au comptant, fournies par TELUS Santé, sont conformes aux principes de la note éducative de l'ICA, révisée en décembre 2020 (seconde révision).

Si la courbe des taux au comptant constatée en septembre 2023 devait se maintenir jusqu'à la fin de l'année, les taux d'actualisation attendus au 31 décembre 2023 seraient environ 40 à 55 pbd supérieurs à ceux utilisés au 31 décembre 2022 pour les régimes de retraite classiques dont la durée s'échelonne sur 10 à 20 ans.

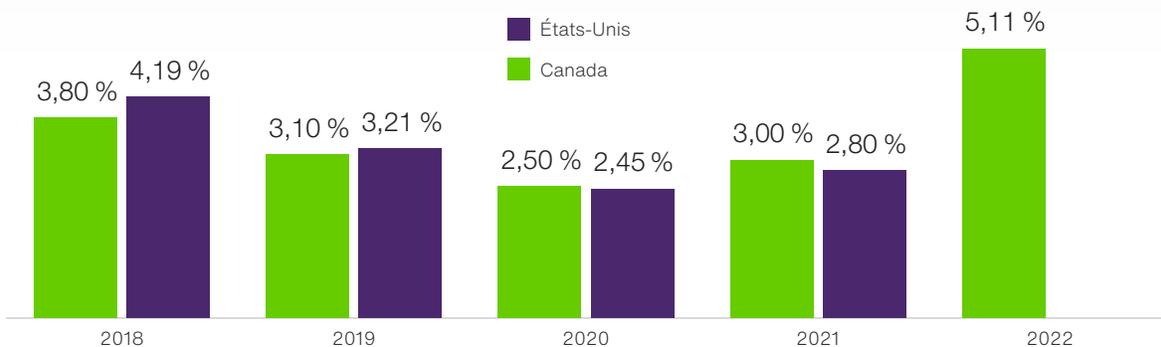
Le graphique 4 compare les taux d'actualisation médians de notre enquête aux taux d'actualisation médians d'une étude réalisée aux États-Unis¹.

1. Source : 2023 Study of Economic Assumptions, préparée par Deloitte & Touche Human Capital Advisory Services (U.S.). (Au moment de préparer le présent document, l'étude américaine 2023 n'avait pas encore été publiée par Deloitte, et le taux d'actualisation moyen au 31 décembre 2022 pour les sociétés américaines n'était pas disponible. Notre enquête sera mise à jour dès que l'étude américaine sera publiée).

Graphique 3 | Obligations de sociétés de qualité supérieure.



Graphique 4 | Taux d'actualisation médians par pays.



Mise à jour 2023



Si cette tendance se maintient jusqu'à la fin de l'année, les nouvelles hausses des taux d'actualisation par rapport à ceux de 2022 continueront d'entraîner une baisse du coût des services courants pour l'employeur et, donc, de leur charge de retraite pour l'année 2024. Il en résultera également une nouvelle diminution de l'obligation au titre des prestations déterminées comptabilisée au bilan, ce qui pourrait occasionner de nouveaux enjeux relatifs au plafonnement de l'actif du régime de retraite, puisque de nombreux régimes se retrouveront en situation d'excédent comptable accru en 2023. De plus, les régimes ayant adopté des stratégies d'atténuation des risques fondées sur la situation financière aux fins comptables pourraient avoir atteint leurs points de déclenchement. L'effet combiné de ces éléments variera d'un régime à l'autre en fonction notamment de la maturité du régime et de la stratégie d'investissement de l'actif.



Taux d'actualisation – Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite.

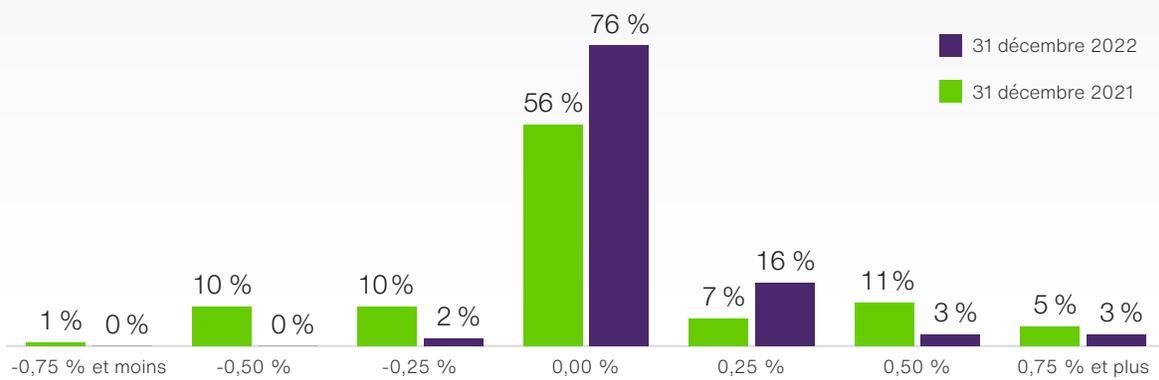
La durée des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite est souvent très différente de celle des prestations de retraite. Par exemple, la durée de l'obligation au titre des prestations déterminées (OPD) d'un régime de soins médicaux pour retraités est souvent plus longue que celle d'un régime de retraite, tandis que la durée de l'OPD pour un programme cumulatif non acquis de congé de maladie et un programme d'indemnité de départ ou de retraite est souvent plus courte. Ainsi, le choix du taux d'actualisation pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite pourrait être différent, en théorie, du taux pour les régimes de retraite (se reporter à l'annexe sur le choix du taux d'actualisation pour plus de renseignements). Même si certains employeurs utilisent des taux qui diffèrent par type de régime, plusieurs utilisent pour tous les avantages sociaux un taux unique intégré ou tout simplement le taux du régime le plus important.

Le taux médian utilisé au 31 décembre 2022 pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite était de 5,20 %, ce qui est légèrement plus élevé que le taux médian des prestations de retraite.

Le graphique 5 illustre l'écart entre le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite et celui retenu pour les régimes de retraite, arrondi aux 25 pdb le plus près (une valeur positive indique un taux plus élevé pour les avantages autres que les prestations de retraite par rapport aux prestations de retraite, et inversement).

En 2022, 76 % des entreprises sondées ont utilisé des hypothèses similaires pour les prestations de retraite et les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite, tandis que 24 % des entreprises ont opté pour une hypothèse de taux significativement différente pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite (comparativement à 44 % dans l'enquête précédente). La diminution de la proportion des entreprises utilisant un taux d'actualisation très différent est probablement attribuable en grande partie à l'aplatissement de la courbe de rendement en 2022.

Graphique 5 | Écart des taux d'actualisation (avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite et prestations de retraite).



Taux de la hausse de la rémunération.

Les régimes qui comportent des avantages liés à la rémunération sont tenus d'utiliser une hypothèse de taux de la hausse de la rémunération (graphique 6). La norme IAS 19 indique que celle-ci devrait tenir compte de « l'inflation, l'ancienneté, les promotions et d'autres facteurs pertinents, comme l'offre et la demande sur le marché de l'emploi ».



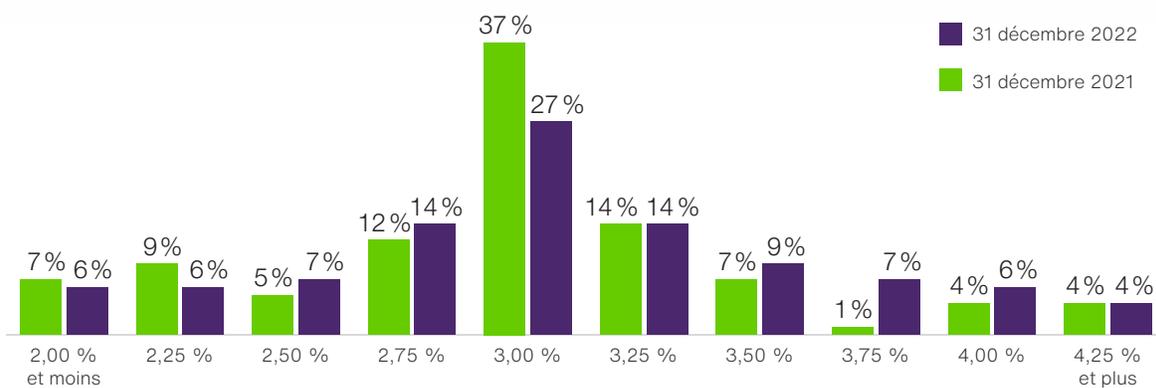
L'hypothèse médiane de hausse de la rémunération à long terme au 31 décembre 2022 était de 3,00 %, ce qui est égal à la médiane de l'année précédente. Nous avons observé que 71 % des entreprises ont choisi un taux variant entre 2,50 % et 3,50 %. Dans certains cas, cependant, cette hypothèse est bien inférieure à la médiane, ce qui amène à se demander si certaines entreprises reflètent leurs attentes à long terme sans prendre en compte les taux d'inflation élevés et la pénurie de main-d'œuvre que nous vivons sur les marchés ou si elles reflètent l'impact actuel de la progression de l'emploi individuel dans leur hypothèse utilisée, ou encore si elles ajustent leurs prévisions selon l'hypothèse relative à l'inflation qui est typiquement utilisée comme composante de base afin d'établir l'hypothèse d'augmentation salariale. Lors de la compilation des données de notre enquête, nous avons observé une hausse de la prévalence des hypothèses avec des périodes sélectes et ultimes, alors qu'à court terme, les entreprises reflètent des hausses de la rémunération plus élevées que la norme.

Le graphique 7 illustre l'écart entre le taux d'actualisation et le taux de hausse de la rémunération. Cet écart peut avoir un impact notable sur la valeur de l'OPD pour les régimes de retraite à prestations déterminées. L'écart médian était de 2,08 % au 31 décembre 2022, soit une hausse de 208 pdb par rapport à celui de l'année précédente. Une hausse de l'écart entre le taux d'actualisation et le taux de hausse de la rémunération diminue la valeur de l'OPD.

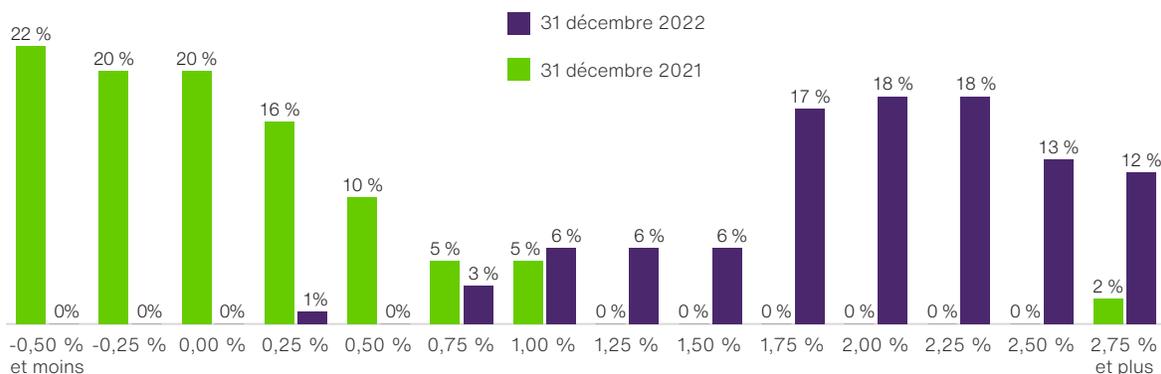


Notre enquête révèle qu'environ 26 % des entreprises avaient modifié leur hypothèse de taux de la hausse de la rémunération d'environ 25 pdb ou plus (à la baisse ou à la hausse) au 31 décembre 2022 (graphique 8). À l'heure actuelle, la fréquence de modification de l'hypothèse du taux de la hausse de la rémunération ne fait pas consensus. La norme IAS 19 précise que les hypothèses financières doivent être établies sur la base des attentes du marché à la fin de la période de présentation de l'information financière. Selon les US GAAP, il n'est pas nécessaire de modifier cette hypothèse chaque fois que le taux d'actualisation est mis à jour, mais celle-ci doit demeurer cohérente avec les futurs éléments économiques servant à l'établissement des autres hypothèses financières. Ces statistiques sur l'hypothèse de taux de la hausse de la rémunération devraient être interprétées avec prudence puisqu'elles pourraient être biaisées en raison de la présence dans cette enquête de données d'employeurs ayant des régimes fermés. Il est donc possible que ces statistiques ne reflètent pas adéquatement l'effet des nouveaux adhérents dans les perspectives d'augmentations salariales futures.

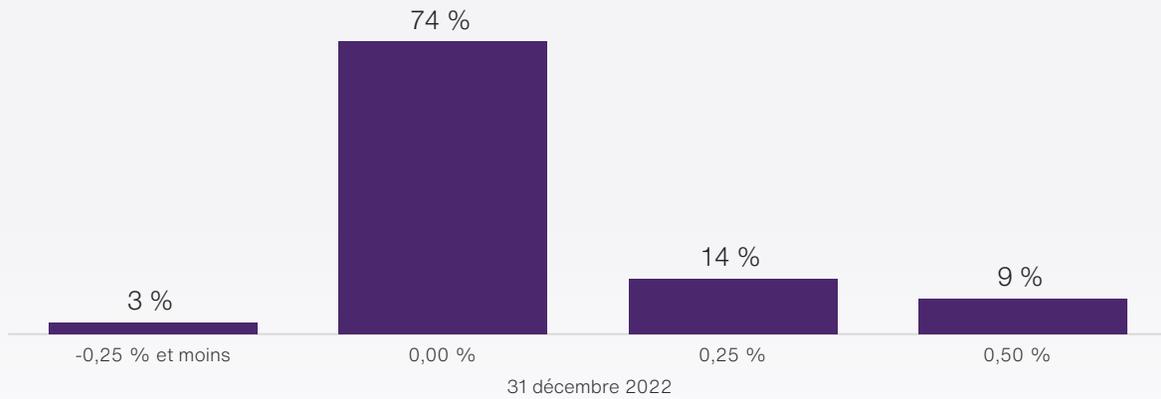
Graphique 6 | Taux de la hausse de la rémunération.



Graphique 7 | Écart : taux d'actualisation et taux de la hausse de la rémunération.



Graphique 8 | Variation de l'hypothèse de taux de la hausse de la rémunération (2022 comparé à 2021).



Mise à jour 2023

Le contexte inflationniste actuel a mené de nombreuses entreprises à utiliser des hypothèses de taux de la hausse de la rémunération avec des périodes sélectes et ultimes pour refléter des hausses supérieures à la normale à court terme. Les taux de la hausse de la rémunération à long terme sont fonction du taux d'inflation à long terme ainsi que d'autres facteurs, notamment des effets de la pandémie de COVID-19 et de la pénurie de main-d'œuvre sur l'entreprise et son secteur d'activité. Au moment de préparer le présent document, la Banque du Canada prévoyait que le taux d'inflation se stabiliserait pour s'établir autour de 3,5 % jusqu'au milieu de 2024, puis reviendrait à la cible de 2 % en 2025. La Banque du Canada vise toujours à garder l'inflation à long terme à 2 %, soit au milieu de la fourchette de 1 % et de 3 %.

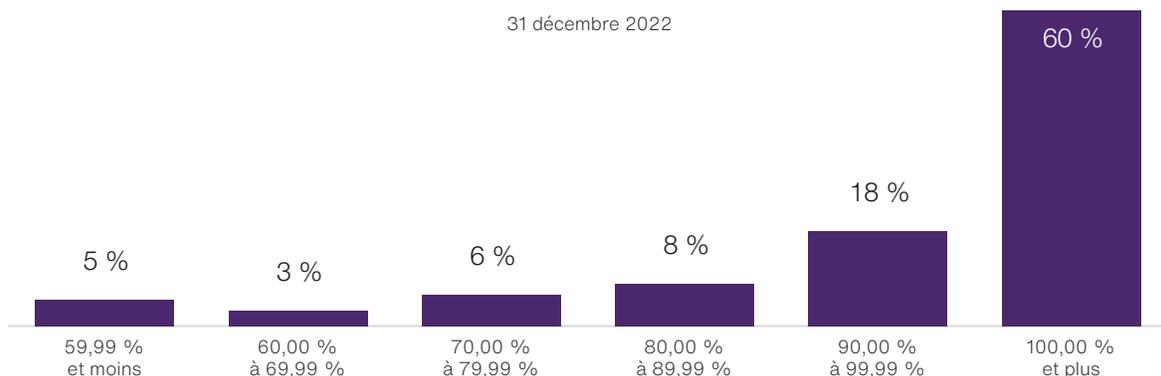


Situation financière des régimes de retraite et hypothèses économiques.

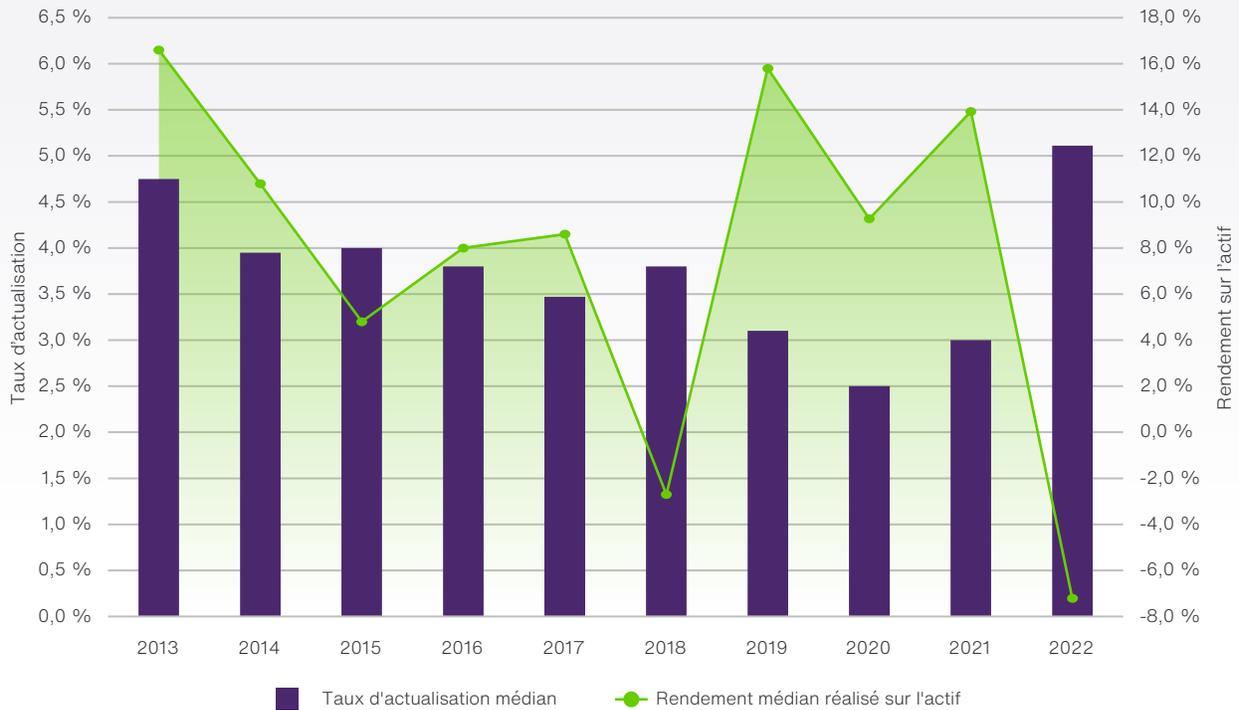
Les entreprises de notre enquête présentent un ratio global de la situation financière des régimes de retraite de 106 % en comparant la valeur de l'actif à l'OPD sur base comptable. Bien que nous nous efforcions d'utiliser des données tirées uniquement des résultats financiers de régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés par des entreprises canadiennes, il n'est pas toujours possible d'obtenir des données aussi précises. Par conséquent, les ratios de capitalisation pourraient être légèrement sous-évalués, car ils incluent les données de certains régimes non enregistrés dont la capitalisation n'est pas réglementée au Canada, et ils pourraient être légèrement surévalués ou sous-évalués, car ils incluent des régimes de retraite non canadiens qui sont capitalisés selon la réglementation du pays dans lequel ils sont enregistrés.

Le ratio est fortement influencé par les rendements réels de l'actif, l'hypothèse de taux d'actualisation et les cotisations d'équilibre qui peuvent être requises afin de couvrir les déficits des régimes de retraite. La répartition des entreprises selon leur ratio global de la situation financière des régimes de retraite au 31 décembre 2022 est présentée au graphique 9. Les données antérieures sur les rendements de l'actif et les taux d'actualisation sont présentés au graphique 10.

Graphique 9 | Ratio des régimes de retraite, valeur de l'actif par rapport à l'OPD comptable (répartition des entreprises).



Graphique 10 | Taux d'actualisation et rendement réel de l'actif.



Mise à jour 2023

Nous estimons que le ratio de capitalisation global de 106 % au 31 décembre 2022 aurait augmenté pour s'établir à environ 109 % à la fin du mois de septembre. Notre estimation est fondée sur l'évolution des taux de rendement des obligations de sociétés depuis le début de 2023. Elle s'appuie également sur une durée moyenne des régimes de 15 ans et sur le rendement depuis le début de 2023 du portefeuille d'actif de référence de TELUS Santé constitué à 50 % d'actions et à 50 % d'obligations. Cette durée moyenne et la répartition de ce portefeuille sont cohérentes avec les données récoltées lors de cette enquête.



Tendance du coût des soins médicaux.

Lorsqu'un régime couvrant les frais médicaux des retraités est offert, le taux d'augmentation des coûts des soins médicaux constitue une hypothèse importante. La norme IAS 19 fournit des lignes directrices sur les facteurs devant être pris en considération dans l'établissement de cette hypothèse. De plus, l'Institut canadien des actuaires (ICA) et la Society of Actuaries (SOA) ont publié un rapport parrainé conjointement en mars 2018, intitulé Modèle relatif aux tendances des coûts de soins de santé à long terme au Canada. Le but de ce rapport était d'élaborer un modèle pour prévoir la hausse des coûts des soins de santé à long terme au Canada (connu sous le nom de « modèle McMaster »).

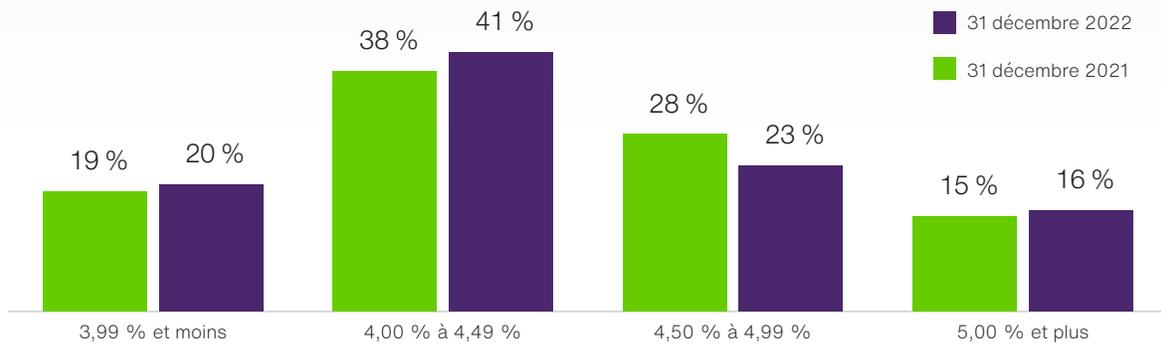
Il arrive souvent que l'on présume que les coûts des soins médicaux augmentent plus rapidement à court terme, et que cette hausse diminue ensuite par étape jusqu'à ce qu'ils arrivent au taux d'augmentation ultime après plusieurs années.

Les graphiques 11 et 12 montrent les hypothèses retenues pour les coûts des soins médicaux au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021. Environ 64 % des entreprises sondées ayant un régime couvrant les frais médicaux des retraités ont utilisé un taux ultime se situant entre 4,00 % et 5,00 %. Le taux médian au 31 décembre 2022 était de 4,05 %, soit un taux égal à celui de l'année précédente.

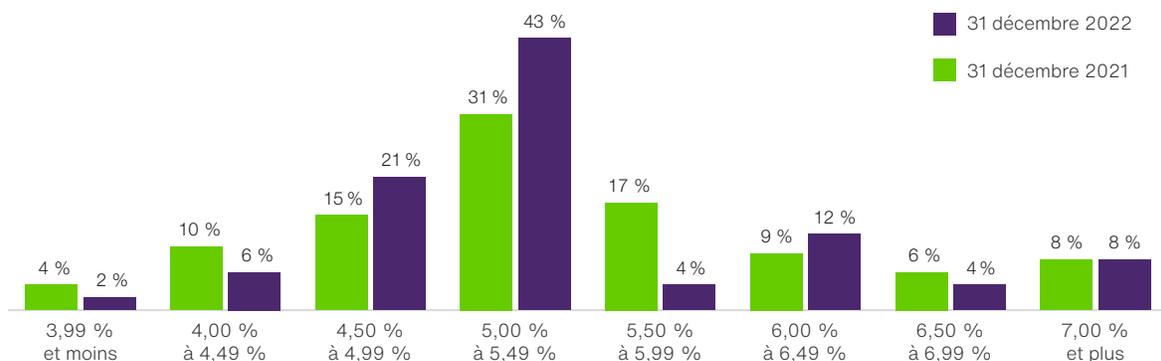
On constate que la médiane de l'hypothèse utilisée pour les soins médicaux à court terme était de 5,12 % au 31 décembre 2022, soit un taux de 3 pds inférieur au taux médian de l'année précédente (5,15 %). Environ 80 % des entreprises ont utilisé une hypothèse se situant entre 4,50 % et 6,50 % (72 % en 2021).

Le taux d'augmentation des coûts médicaux atteint son niveau ultime en 2031 (médiane), soit 1 an plus tard par rapport à l'année médiane de l'enquête précédente (2030)². La période sélecte médiane est demeurée raisonnablement stable à environ 8 ans. Nous continuerons de porter une attention particulière à l'évolution de cette hypothèse au cours des enquêtes futures. Le graphique 13 montre la répartition de l'hypothèse de l'année où le taux ultime est atteint.

Graphique 11 | Tendence du coût ultime des soins médicaux.



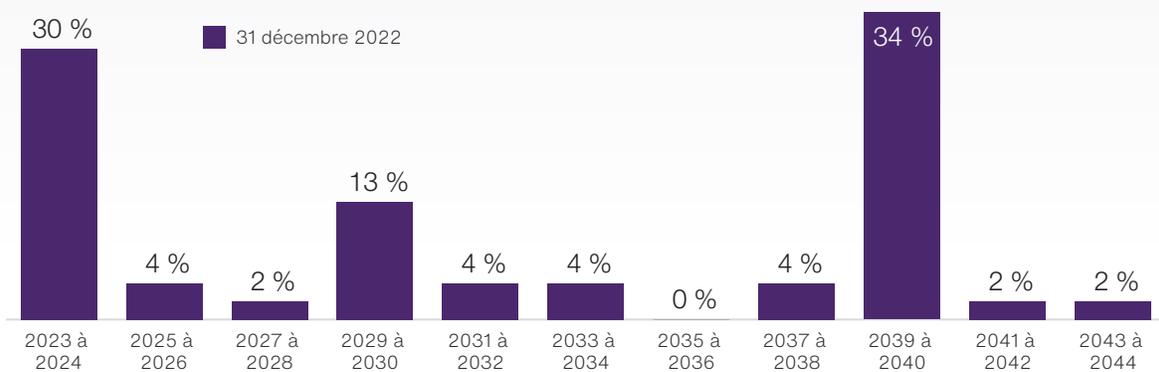
Graphique 12 | Tendence du coût à court terme des soins médicaux.



² Pour l'enquête de 2023, les entreprises dont l'hypothèse de tendance des coûts des soins médicaux n'a pas changé ont été inscrites comme atteignant le taux ultime en 2023. Dans les enquêtes antérieures, une hypothèse de tendance des coûts des soins médicaux inchangée aurait été exclue des statistiques et des données de l'année au cours de laquelle le taux ultime est atteint. Pour l'année médiane, le taux ultime selon l'ancienne méthode illustrée dans l'enquête de l'année dernière était atteint en 2032 plutôt qu'en 2030.



Graphique 13 | Tendence du coût ultime des soins médicaux (année où le taux ultime est atteint).



Mise à jour 2023

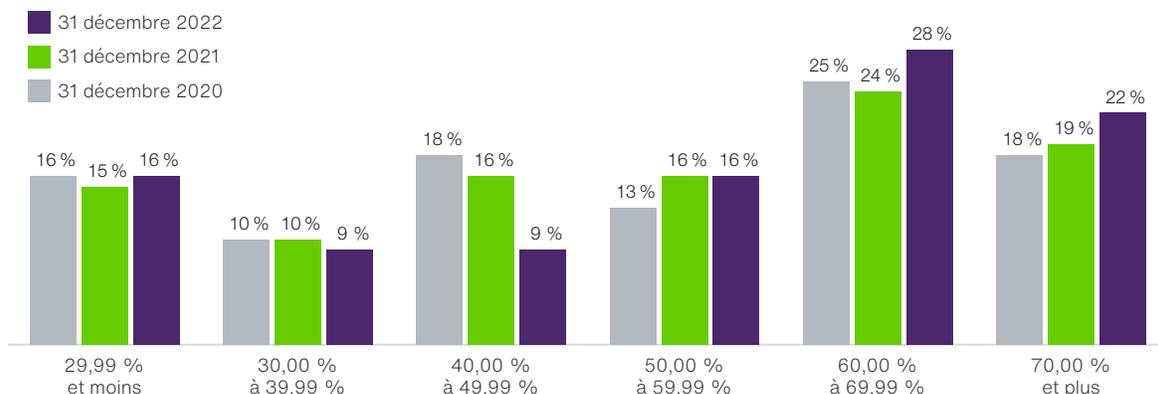
Selon le modèle McMaster, qui utilise des données de référence et une hypothèse générale d'inflation de 2,00 %, l'hypothèse de tendance du coût ultime des soins médicaux devrait se situer à 3,57 % à compter de 2040. Une fois le modèle actualisé pour tenir compte des dernières prévisions parues dans le rapport Tendances des dépenses nationales de santé de l'Institut canadien d'information sur la santé publié le 3 novembre 2022, l'année de l'atteinte du taux ultime de 3,57 % pourrait être reportée à 2043. Nous ne nous attendons pas à d'importantes variations du taux ultime des coûts des soins médicaux, mais nous nous attendons à ce que l'année de l'atteinte du taux ultime continue d'être reportée, faisant en sorte de garder la période sélecte relativement inchangée.

Répartition de l'actif des caisses de retraite.

La norme IAS 19 exige de présenter la répartition de l'actif des caisses de retraite selon les catégories d'actif suivantes : les capitaux propres, les titres à revenu fixe et les autres éléments d'actif. D'autres catégories peuvent être utilisées si elles facilitent la compréhension des lecteurs du risque d'investissement associé à la caisse de retraite. Selon les US GAAP, il est également obligatoire de présenter des informations supplémentaires sur l'actif du régime, comme les catégories d'actif, la juste valeur des éléments d'actif détenus dans chaque catégorie et à chaque niveau ainsi que la façon dont les décisions de répartition des placements sont prises.

La répartition moyenne de l'actif au 31 décembre 2022 était la suivante : 35 % de capitaux propres, 46 % de titres à revenu fixe et 19 % d'autres éléments d'actif. Cette répartition s'écarte légèrement de celle au 31 décembre 2021, qui correspondait à 40 % de capitaux propres, 47 % de titres à revenu fixe et 13 % d'autres éléments d'actif, probablement en raison du fait que les entreprises ont tiré parti de la hausse des taux de rendement des obligations en 2022 pour réduire le risque lié à une partie de l'obligation au titre des prestations déterminées en investissant davantage dans les titres à revenu fixe ou en concluant des contrats d'achat de rentes sans rachat des engagements. La répartition des entreprises selon la proportion de la caisse de retraite investie dans des capitaux propres et dans d'autres éléments d'actif (excluant les titres à revenu fixe) est illustrée par le graphique 14.

Graphique 14 | Répartition des entreprises selon la proportion combinée des capitaux propres et des autres éléments d'actif détenus dans le régime de retraite.



Mise à jour 2023

La hausse continue des taux de rendement obligataires depuis la fin de 2022 pourrait offrir aux régimes davantage d'occasions d'investissement dans des titres à revenu fixe et de mise en œuvre de certaines opérations de réduction des risques.



Coût des prestations déterminées – IAS 19.

En ce qui concerne la présentation de l'information sur les régimes de retraite selon la norme IAS 19, le graphique 15 illustre le montant total constaté dans le résultat net (somme du coût des services et de l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations déterminées) et le montant total constaté dans les autres éléments du résultat global (réévaluations du passif net au titre des prestations déterminées).

Pour 2022, ces montants s'élèvent respectivement à 2,2 milliards \$ et -3,2 milliards \$. Les réévaluations de 3,2 milliards \$ sont constituées principalement de gains actuariels sur l'obligation au titre des prestations déterminées à la suite de la révision de l'hypothèse du taux d'actualisation au 31 décembre 2022, déduction faite des pertes sur l'actif du régime en 2022 (par rapport à l'intérêt généré par le taux d'actualisation).

Selon la norme IAS 19, les réévaluations peuvent être virées à n'importe quelle composante des capitaux propres. Sinon, elles peuvent être laissées dans le cumul des autres éléments du résultat global. Environ 69 % des entreprises participant à notre enquête virent les réévaluations immédiatement aux bénéfices non répartis, alors que les autres (31 %) comptabilisent les sommes dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Depuis le 1er janvier 2019, la norme IAS 19 requiert la réévaluation du coût de l'obligation au titre des prestations déterminées à la suite d'un événement spécial, en fonction des hypothèses à la date de l'événement. Puisque les taux d'actualisation durant le premier semestre de 2023 ont été légèrement inférieurs à ceux de décembre 2022 et ont ensuite dépassé ceux de décembre 2022 au cours du troisième trimestre de 2023, l'exigence de réévaluation pourrait avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la charge de retraite pour certaines entités ayant vécu des événements spéciaux en 2023, selon que l'événement s'est produit durant le premier ou le deuxième semestre de 2023.

Graphique 15 | Historique des montants totaux constatés dans le résultat net et des réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global (en milliards de dollars).



Mise à jour 2023

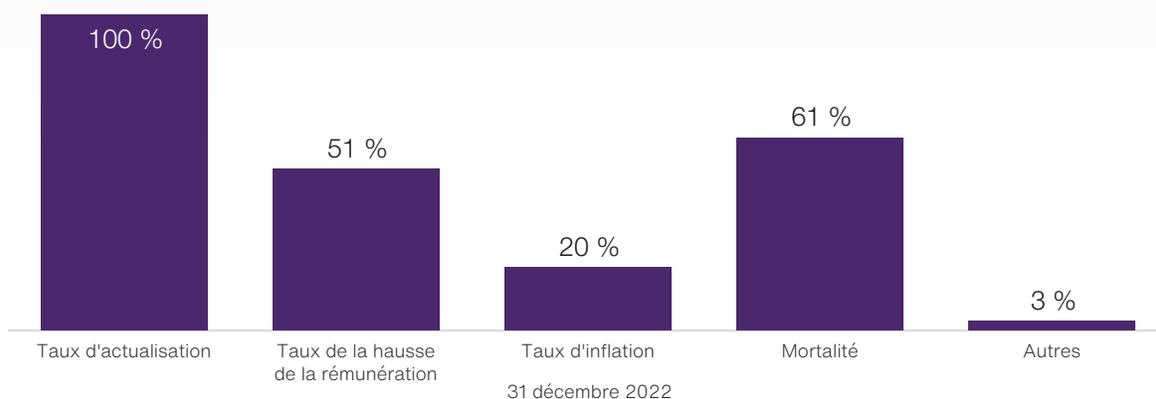
Depuis le début de 2023, la charge de retraite a diminué d'environ 23 %, principalement en raison de la hausse des taux d'actualisation (tous les autres facteurs étant égaux).



Informations supplémentaires – IAS 19.

La norme IAS 19 exige la présentation d'informations à l'égard du risque inhérent aux régimes à prestations déterminées d'une entité. Cependant, certaines parties de la norme peuvent être sujettes à interprétation et en appeler au jugement professionnel. Par conséquent, le niveau de détail dans les informations fournies peut varier d'une entreprise à l'autre. Par exemple, 95 % des entreprises sondées ont présenté une analyse de sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées, comme l'exige la norme IAS 19, alors que 5 % n'en ont présenté aucune. Le graphique 16 illustre les hypothèses actuarielles utilisées par les entreprises qui ont présenté une analyse de sensibilité.

Graphique 16 | Hypothèses actuarielles utilisées dans l'analyse de sensibilité.



Mise à jour 2023

En mars 2021, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié un exposé-sondage portant sur des modifications proposées au chapitre des informations à fournir selon la norme IAS 19. Les informations à fournir seraient modulables en fonction de la situation propre à chaque régime et à chaque promoteur en comparaison avec les informations actuelles devant être fondées sur une liste fixe et précise pour tous les régimes. La période de consultation de cet exposé-sondage a pris fin en janvier 2022. Après la prise en compte des commentaires reçus dans le cadre de l'exposé-sondage, l'IASB a décidé de mettre fin aux travaux relatifs aux informations à fournir selon la norme IAS 19. Au moment de la préparation du présent document, nous ne nous attendons pas à ce que des modifications significatives soient apportées aux exigences d'informations à fournir d'ici la fin de 2023.

Complément d'information

Cette enquête a pour but de fournir de l'information sur les hypothèses présentées par un large éventail d'entreprises et, par conséquent, elle peut donner des indications sur les tendances en la matière. Les hypothèses utilisées pour vos régimes d'avantages sociaux futurs dépendront de plusieurs facteurs. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller chez TELUS Santé.

Annexe – Choix du taux d'actualisation.

En général, l'OPD des régimes à prestations déterminées est très sensible à l'hypothèse du taux d'actualisation. Par exemple, une baisse de 25 pdb du taux d'actualisation peut entraîner une hausse de l'OPD pouvant être aussi élevée que 5 %.

La norme IAS 19 fournit des lignes directrices en ce qui a trait au choix de l'hypothèse du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation devrait être déterminé en fonction du taux de rendement du marché des obligations de sociétés de qualité supérieure. Dans les pays où il n'existe pas de marché actif pour ce type d'obligations, il y a lieu de se référer aux taux de rendement du marché des obligations d'État. Le taux d'actualisation doit refléter le calendrier estimé de versement des prestations, mais, dans la pratique, il est courant d'utiliser un seul taux moyen pondéré. Cependant, la méthode précise devant servir au calcul de ce taux n'est pas prescrite.

Selon les US GAAP, les directives relatives au choix de l'hypothèse du taux d'actualisation sont semblables à celles de la norme IAS 19, à la différence qu'il est permis d'utiliser les taux auxquels les prestations des régimes de retraite pourraient effectivement être réglées.





L'Institut canadien des actuaires (ICA) a publié une note éducative en septembre 2011 (révisée par la suite en juin 2018 ainsi qu'en décembre 2020), qui fournit des recommandations aux actuaires mandatés par une entité pour la conseiller sur le taux d'actualisation à utiliser aux fins de comptabilisation. Cette note éducative décrit une méthodologie permettant d'extrapoler les taux à long terme de la courbe de rendement des obligations de sociétés de qualité supérieure qui, de l'avis du groupe de travail, conviendraient dans le contexte économique actuel. Cette méthodologie a recours aux obligations de sociétés et aux obligations provinciales (ajustées) de qualité supérieure. Il est possible que certaines entreprises n'appliquent pas la méthodologie suggérée par l'ICA pour établir le taux d'actualisation au 31 décembre 2022, utilisant plutôt un autre modèle conforme aux principes de la note éducative. Il pourrait en résulter des taux d'actualisation différents pour des régimes de retraite similaires, étant donné les conditions actuelles des marchés financiers.

Des données sur les obligations de qualité supérieure de sociétés et provinces canadiennes (cotées AA ou mieux) sont généralement disponibles auprès de sources indépendantes et peuvent servir de point de départ pour la détermination du taux d'actualisation.



Ensemble, créons un
futur meilleur en santé.